

A.T.R.F VOILLOT
Société par actions simplifiée
au capital de 43 296 euros
Siège social : 12 avenue des Tirverts, 10150 PONT STE MARIE
411 582 406 RCS TROYES

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

le Président

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juillet,
A 17 heures,

La société FSR FROID, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 12 avenue des Tirverts 10150 PONT SAINTE MARIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TROYES sous le numéro 107 389 686, représentée par Monsieur Thomas FASSIER en qualité de Président

Associée unique de la société A.T.R.F VOILLOT,

A pris les décisions suivantes :

- Démission de Monsieur Laurent VOILLOT de ses fonctions de Président et nomination d'un nouveau Président en remplacement,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique prend acte de la démission ce jour, de Monsieur Laurent VOILLOT de ses fonctions de Président et accepte que sa démission prenne effet à compter de ce jour, le dispensant du préavis de 3 mois prévu par les statuts de la Société.

En conséquence, l'associée unique décide de nommer en qualité de Président de la Société à compter de ce jour et pour une durée illimitée Monsieur Thomas FASSIER.

Monsieur Thomas FASSIER accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être conférées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

SECONDE DÉCISION

L'associé unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par l'associé unique sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à PONT SAINTE MARIE
Le 30 juillet 2026

Pour la société FSR FROID
Monsieur Thomas FASSIER

